



PROGRAMME DE VEILLE 2022 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIETES DU SBF 120

ALERTE N° 82 CONCERNANT UBISOFT ENTERTAINMENT

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié début 2022 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.



UBISOFT ENTERTAINMENT

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 5 JUILLET 2022

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 23 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé**

Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 9,8% du capital actuel par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.



Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2022 : I-C-1-2

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

- **RESOLUTION 28 : Attribution d'actions gratuites**

Analyse

Résolution autorisant l'attribution d'actions gratuites à hauteur de 4,5 % du capital au profit de salariés, étant inclus tout ou partie des membres du Comité exécutif.

Les critères de performance susceptibles de conditionner l'attribution d'actions gratuites n'étant mentionnés ni dans la résolution ni dans les documents d'information des actionnaires pour l'assemblée générale, cette résolution n'est pas conforme aux recommandations de l'AFG.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2022 : II-C 4-2

Les résolutions destinées à autoriser l'attribution d'actions gratuites à des salariés et/ou mandataires sociaux doivent intégrer des critères de performance explicites sur la base desquels seront attribuées lesdites actions afin que l'actionnaire puisse apprécier leur potentiel dilutif en conséquence.

Ces critères pourront être mentionnés dans la résolution ou dans les documents mis à disposition des actionnaires en vue de l'assemblée générale.



GOUVERNANCE

1. Composition du conseil d'UBISOFT ENTERTAINMENT

Le conseil d'administration d'UBISOFT ENTERTAINMENT comportera, à l'issue de l'assemblée générale 55% de membres libres d'intérêts hors représentant des salariés, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).



Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Nombre mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Yves Guillemot	PDG	Non libre d'intérêts	100%	M	61	FR	34	2024	2	1			
	Didier Crespel	Administrateur réfèrent	Libre d'intérêts	100%	M	60	FR	9	2023	0	1	M		
	Christian Guillemot	DGD	Non libre d'intérêts	100%	M	56	FR	34	2025	3	1			
	Claude Guillemot	DGD	Non libre d'intérêts	100%	M	65	FR	34	2024	2	1			
	Gérard Guillemot	DGD	Non libre d'intérêts	88%	M	60	FR	34	2024	2	1			
	Michel Guillemot	DGD	Non libre d'intérêts	100%	M	63	FR	34	2025	2	1			
	Lionel Bouchet	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	48	FR	4	2022	0	1			
	John Parkes	Représentant des salariés actionnaires	Non libre d'intérêts	100%	M	52	UK	2	2024	0	1			
	Anne Wübbenhorst	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	F	33	DE	2	2024	0	1			
	Belén Essioux-Trujillo		Libre d'intérêts	100%	F	56	ES	2	2023	0	1		M	M
	Corinne Fernandez-Handelsman		Libre d'intérêts	100%	F	60	FR	5	2023	0	1		M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Claude France		Libre d'intérêts	N.D.	F	58	FR	Nouveau	2026	0	1			
	Laurence Hubert-Moy		Libre d'intérêts	100%	F	60	FR	9	2025	0	1	M	P	P
	Florence Naviner		Libre d'intérêts	75%	F	59	FR	6	2024	0	1	P		



2. Spécificités

- Les statuts d'UBISOFT ENTERTAINMENT comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de deux ans.
- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.
- Taux de présence aux réunions du conseil de 75% pour un membre du conseil.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

